

DECISION DU BUREAU N° D416_45_2026

Prise en application de la délibération du 16 avril 2026

Le Président de la Communauté de communes du Val de Sarthe,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 16 avril 2026 portant délégation de fonction du conseil de communauté au Bureau pour prendre, au nom de la Communauté de communes, toute décision concernant les demandes de prise en charge de formation et des frais annexes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la prise de fonction du Directeur Général des Services, et afin de poursuivre le travail avec le Collège des Transitions écologiques et sociétales,

DECIDE

Article 1^{er} : De valider la formation sollicitée par le Président aux conditions détaillées ci-dessous :

- ✓ Objet de la formation : Formation à la prospective
- ✓ Dates et lieu : du 27 au 28 août 2026 à Pornic (44)
- ✓ Coût : 2 707.50 € TTC (frais de déplacement et de repas en sus)
- ✓ Organisme de formation : Collège des Transitions écologiques et sociétales

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif à cette demande de formation.

Article 2 : Le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de la Sarthe et publiée.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 03/09/2026

Le Président, Emmanuel Franco

